

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA RÉGLEMENTATION

2^{ME} BUREAU

AVIGNON, le

RÉGLEMENTATION

POSTE TÉLÉPHONIQUE N° 326

SC/YC

A R R Ê T É

SERVICE DES MINES
AVIGNON
03 JUL 1981

DATE :

N° REG. :

PORTANT SURSIS A STATUER SUR LA DEMANDE
PRESENTÉE PAR Mme CALVINO EN VUE D'ETRE
AUTORISÉE A INSTALLER AU PONTET UN DEPOT
DE VEHICULES HORS D'USAGE -

LE PREFET DE VAUCLUSE
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret du 21 septembre 1977 pris pour son application ;

VU la nomenclature des installations classées annexée au décret modifié du 20 mai 1953 ;

VU la demande présentée par Mme Lucette CALVINO, demeurant au PONTET, route de St-Saturnin, en vue d'être autorisée à exploiter, à cette adresse, un dépôt de véhicules hors d'usage ;

VU les plans et documents joints à cette demande ;

VU les résultats de l'enquête publique ouverte sur le territoire des communes du PONTET, d'AVIGNON, de VEDENÉ et de MORIERES-lès-AVIGNON, et l'avis du Commissaire-Enquêteur ;

VU l'avis des conseils municipaux du PONTET, et de MORIERES-lès-AVIGNON

VU l'avis du Maire d'AVIGNON ;

VU les avis du Ministre de l'Agriculture, du Directeur départemental de l'Equipement, du Directeur départemental de l'Agriculture, du Directeur départemental de la Protection Civile, du Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, du Directeur départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre et de l'Ingénieur subdivisionnaire des Mines, Inspecteur de Installations Classées ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recueillir encore l'avis du Conseil départemental d'Hygiène ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de Vaucluse ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Un délai de 3 mois à compter du 30 juin 1981 est imparti pour examiner la demande de Mme Lucette CALVINO concernant l'exploitation au PONTET, route de St-Saturnin-lès-Avignon, d'un dépôt de véhicules hors d'usage.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée au Maire du PONTET, à l'Ingénieur subdivisionnaire des Mines, Inspecteur des Installations Classées, ainsi qu'à la requérante, par les soins du Maire.

30 JUIN 1981

AVIGNON, le

LE PREFET,

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé : Alain BIDOU

POUR AMPLIATION :
LE DIRECTEUR,



[Signature]
Edmond LIGIER